



AVIS D'ATTRIBUTION

MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS BÂTIS ET NON BÂTIS DU GROUPE SNCF EN VUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS PUBLICITAIRES

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier – Direction Valorisation Immobilière, dont les bureaux sont sis 10 RUE CAMILLE MOKE à SAINT-DENIS, représentée par sa Directrice Valorisation Immobilière Madame Fadia KARAM dûment habilitée agissant au nom et pour le compte de SN SNCF, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et FRET SNCF conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et FRET SNCF

2. Objet de la procédure :

Les quatre (4) contrats d'occupation objet du présent avis portent sur la mise à disposition au profit d'un seul attributaire d'emplacements bâtis et non bâtis appartenant aux différentes SA du Groupe SNCF (GS) à savoir SNCF Réseau, FRET SNCF, SNCF Voyageurs et la Société Nationale SNCF (SN SNCF) en vue de l'exploitation et de l'installation d'équipements publicitaires pour son propre compte et à titre exclusif.

Procédure :

La procédure de mise en concurrence pour les fonciers appartenant à 1) SNCF Réseau a été passée conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et 2) à FRET SNCF, SNCF Voyageurs et SN SNCF a été passée dans le cadre d'une procédure facultative qui n'est soumise ni au code des marchés publics ni au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

3. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, Fret SNCF et la Société Nationale SNCF ont décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société JCDecaux France dont le siège est situé 17 rue Soyer à Neuilly sur Seine.

Date d'effet de la convention d'occupation : 1er avril 2024 pour une durée de 8 ans

4. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 1 du présent avis.

5. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Montreuil, 7, rue Catherine Puig

Téléphone : 01 49 20 20 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr